

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales.—II Société d'une Messe. — III Union Saint-Jean. — IV L'encyclique *Ad Beatissimi Apostolorum Principis Cathedram*. — V La peur d'un nouveau concordat. — VI M. le curé F.-X. Plante. — VII L'école à l'ombre de la croix. — VIII Courtes réponses à diverses consultations. — IX Lettre encyclique de Sa Sainteté Benoît XV : *Ad Beatissimi Apostolorum Principis Cathedram*.

AU PRONE

Le dimanche, 24 janvier

On annonce :

Le dim. de la Septuagésime;

Demain, où l'on en a gardé l'habitude, consécration au S. et Imm. Coeur de Marie;

Dans le dioc. de Joliette, dimanche prochain, collecte pour la Propagation de la foi.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 24 janvier

Ou bien

Messe (vert) du IIIe dim. après l'Epiph., **semi-double**; mém. de saint Timothée; préf. de la Trinité. — Aux vêpres, du dim., mém. 1o de S. Paul, 2o de S. Pierre, 3o de S. Timothée.

Ou bien

Messe de la Sainte Famille (blanc) **double de 2e cl.** (du 19) ; mém. du dim. et de S. Timothée; préf. de Noel, dernier évang. du dim. — Aux II vêpres, com. 1o de S. Paul, 2o de S. Pierre, 3o du dim., 4o de S. Timothée.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 31 janvier

Dans les églises paroissiales (non dédiées à la Purification) qui

doivent faire la solennité de leur titulaire le 7 février, l'on doit anticiper, au 31 janvier, celle de la Purification de la Sainte-Vierge, (en laissant la bénédiction des cierges au 7).

Diocèse de Montréal. — Du 29 janvier, saint François de Sales.

Diocèse d'Ottawa. — Du 29 janvier, saint François de Sales, (Pointe-Gatineau).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 27 janvier, saint Julien (Wolfs-town).

Diocèse de Nicolet. — Du 29 janvier, saint Valère (Bulstrode).

Diocèse de Valleyfield. — Du 26 janvier, saint Polycarpe; du 27, saint Jean Chrysostôme; du 30, sainte Martine.

Diocèse de Pembroke. — Du 27 janvier, saint Jean Chrysostôme (Arnprior); du 29, saint François de Sales (Lyndock et Raglan).

Diocèse de Joliette. — Du 25 janvier, Conversion de S. Paul (de Joliette). J. S.

SOCIETE D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 11 janvier 1915.

M. l'abbé Joseph Robillard, curé de Saint-Eusèbe, à Montréal, décédé le 8 de ce mois, était membre de la SOCIETE D'UNE MESSE.

ADÉLARD HARBOUR, prêtre,
Chancelier.

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, 9 janvier 1915.

M. l'abbé Joseph Robillard, décédé le 8 du courant, à Montréal, était membre de l'UNION SAINT-JEAN, *Section d'une Messe.*

Archevêché de Montréal, 9 janvier 1915.

M. l'abbé F.-X. Plante, décédé le 28 décembre, à Notre-Dame-de-Grâces, était membre de l'UNION SAINT-JEAN, *Section d'une Messe.*

G. DAUTH, p. d.,
Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

L'ENCYCLIQUE " AD BEATISSIMI APOSTOLORUM PRINCIPIS CATHEDRAM "

AVEC cette livraison du 18 janvier, nous publions en supplément, selon le désir de Monseigneur, la première encyclique adressée au monde par le nouveau Souverain-Pontife Benoît XV. Jamais la voix d'un pape nouvellement assis sur la chaire de saint Pierre — a-t-on justement écrit — ne s'était fait entendre à l'Eglise et au monde en de pareilles circonstances. Les appels de Sa Sainteté à la charité fraternelle, seule gardienne de la paix, finiront, nous en avons la confiance, par être entendus. Mgr l'archevêque nous l'affirmait dans son discours au clergé, la veille du premier de l'an, et il semble, au moment où nous écrivons ces lignes, que les dépêches l'indiquent déjà. En attendant, pénétrons-nous des hauts enseignements du Saint-Père, exposons-les aux fidèles dont nous avons la charge, efforçons-nous d'en vivre davantage les uns et les autres.

Nous empruntons à la chronique du *Correspondant* de Paris (25 novembre) les parties substantielles de l'analyse qu'elle donne du document papal. Cela nous en facilitera l'intelligence et nous en fera mieux comprendre toute la portée.

“ Le pape — dit *Le Correspondant* — déclare qu'au lendemain d'une élection où sa modestie tient à voir seulement l'effet des insondables desseins de la providence, et non de ses mérites, il s'est senti pénétré d'un immense amour pour tous les hommes. Il dit expressément que, pour lui, cet amour, avec les devoirs qu'il lui impose, embrasse ceux qui sont dans la bergerie (dans l'Eglise), comme aussi ceux qui sont dehors et que l'affectueuse pression du divin pasteur y pourra faire entrer. C'est dans cet esprit que Benoît XV s'adresse au monde qui, directement ou indirectement, est atteint tout entier par les

horreurs de cette formidable guerre. Et plus de la moitié de son exhortation vise en même temps les catholiques fidèles et aussi d'autres qui auraient la bonne volonté de l'écouter, montrant à tous, et particulièrement à ceux-ci, les bienfaits qu'ils peuvent recueillir de la religion...

“ Le pape déplore — continue plus loin l'analyse que nous résumons — ces quatre maux qui lui semblent les plus graves dans la société actuelle : le manque d'amour mutuel entre les hommes, le mépris de l'autorité, l'injustice des rapports entre les diverses classes sociales, la recherche des biens matériels comme but exclusif de l'activité humaine. Il décrit avec une largeur sereine et perspicace les ravages qu'ils font dans notre société, surtout le dernier ; il montre les remèdes qu'apporte à ces maux le christianisme et le christianisme seul. Il y a là un très beau tableau de morale humaine et religieuse. Il est vrai de tout temps, et même en temps de guerre, où l'on doit reconnaître que cette recherche des biens matériels, décrite avec tant de force et de raison par le Saint-Père, subit une notable et heureuse dépréciation. Le pape termine, en commentant l'évangile des béatitudes dans le sublime sermon sur la montagne, cette partie de son encyclique, si riche d'enseignements, et qu'il faut méditer.

“ Et nous voici à celle qui regarde spécialement les catholiques. Ayant prêché la paix à tous les hommes, dont la plupart sont en guerre, il leur recommande aussi de garder entre eux cette paix. Après avoir loué hautement l'oeuvre religieuse de son saint et pieux prédécesseur et proclamé sa volonté de la continuer en achevant d'extirper les erreurs du modernisme déjà si efficacement combattues, il recommande la concorde et l'union entre ceux qui professent la même foi et ont des adversaires à combattre au dehors et non pas chez eux. Il demande qu'on renonce à ces appellations dont on a commencé à faire usage récemment pour distinguer les catholiques d'autres ca-

tholiques, " d'où peuvent naître, dit-il, une grande agitation et une grande confusion ". Le catholicisme, ajoute le pape, en ce qui lui est essentiel, ne peut admettre le plus ou le moins... On le professe entièrement ou pas du tout. Il n'y a pas besoin d'ajouter des épithètes à la profession qu'on fait d'être catholique. Qu'il suffise de dire : " Chrétien est mon nom de famille, et catholique est mon nom de baptême." Seulement qu'on s'efforce d'être tel qu'on l'affirme.

" Il faudrait relever aussi ce que le pape dit avec insistance, de la soumission aux évêques et par leur intermédiaire au siège apostolique. Puis il y a à noter, à la fin, la revendication très douce dans la forme, mais expressément formulée, du territoire (*praesidium*) qui est nécessaire à la papauté pour l'accomplissement de son ministère dans le monde et qui lui manque "dans l'état anormal dans lequel se trouve le chef de l'Eglise". Contre cet état anormal et afin d'en procurer la cessation, le pape renouvelle et confirme toutes les protestations de ses prédécesseurs pour " sauvegarder les droits et la dignité du siège apostolique ".

" Il est visible que, dans cette première encyclique, si haute, si ferme et si sage, le pape Benoit XV a voulu présenter au monde, à cette heure grave de son histoire, une image complète de la papauté telle qu'il entend chercher, dans toutes les circonstances qui peuvent s'offrir, à la réaliser. Nous n'avons à ajouter à cet enseignement aucun commentaire, sinon l'expression des vœux respectueux et de la soumission dévouée qui conviennent ici à tous les enfants de l'Eglise. "

LA PEUR D'UN NOUVEAU CONCORDAT



RANCE. — Le *Correspondant*, de Paris, publiait dans l'une de ses dernières chroniques politiques, les constatations suivantes :

“ Nos lecteurs ont pu remarquer, dans les *Notes de province* que nous publions, l'insistance avec laquelle notre collaborateur revient sur la stupide légende qui gagne peu à peu du terrain dans son pays : “ C'est la guerre des nobles et des curés ”. La *Libre Parole*, il y a quelques jours, la signalait en Bretagne. J'ai les mêmes informations de plusieurs autres points du territoire et notamment de la Haute-Savoie et de la Loire. On me persuadera difficilement que la même pensée saugrenue ait germé spontanément à de si grandes distances. J'en conclus donc que quelqu'un la sème avec méthode, avec insistance, — ou la fait semer. Je ne cherche pas, en ce moment, la raison d'une telle propagande; je me borne à constater un fait : fait de campagne anticonservatrice et anticatholique, en essentielle contradiction avec les actes les plus incontestables des conservateurs et des prêtres, qui tombent sur notre front aussi vaillamment et crânement que n'importe qui, dans cette fraternité du sacrifice à la patrie, qui rapproche toutes les distances sociales et réchauffe tous les coeurs aux rayons du même idéal : le salut et le triomphe de la France. La calomnie dont je dénonce l'existence en province est d'autant plus inepte et d'autant plus chargée de perversité.

Cheminaut parallèlement, que voyons-nous ? Encore une fois, ceci est écrit aussi objectivement qu'il est possible et s'appuie simplement sur des faits. Nous voyons des agents de l'administration affecter, pour les rites funèbres célébrés dans les églises catholiques, une abstention qui — même en-dehors d'un devoir de convenance et de simple courtoisie sur lequel il nous déplairait d'insister — semble être la marque d'un état

d'esprit que l'on croyait emporté dans notre magnifique mouvement national. Nous voyons, dans le même ordre d'idées, des piquets militaires maintenus hors l'église. Nous constatons, à Paris, les mesquineries d'une observation littérale à l'excès du règlement concernant l'admission des prêtres dans un hôpital à la requête d'un malade. Il est impossible, d'autre part, de fermer obstinément les yeux sur la répugnance, montrée ça et là, à utiliser, même dans la pénurie du personnel de santé, les bonnes volontés des religieuses qui s'offrent. Nous n'oublions rien de ce qui s'est fait dans un sens favorable pour l'augmentation des aumôniers de la flotte et de l'armée, et nous passons volontiers condamnation sur quelques lésineries inattendues. Nous n'oublions pas davantage que certaines mesures contre certaines maisons religieuses ont été suspendues. Nous n'oublierons rien de tout cela. Mais de nous en souvenir avec justice ne peut nous empêcher de faire les constatations dont j'ai parlé plus haut. Ce sont des faits, et ces faits valent comme indices.

L'adjuration de M. Alfred Naquet à M. Gustave Hervé sur la nécessité de veiller au grain anticlérical est même plus qu'un indice. C'est une preuve, ou, au moins, un commencement de preuve. M. Naquet redoute un nouveau Concordat, la rentrée des Soeurs dans les hôpitaux, une revanche du cléricalisme, etc.? M. Hervé s'arrête peu à ces bagatelles. Soit. Mais M. Naquet les estime importantes. Et, encore une fois, que, en ce moment, ont ait jugé indispensable de prouver que ces vieilleries sont prêtes à reflourir, je dis que c'est à remarquer et je le remarque.

Autre chose, dont je parle avec une entière liberté d'esprit. Concurremment avec les calomnies qui cheminent en province contre les "nobles" et les "curés", il est d'une élémentaire statistique de constater les louanges que l'on donne aux juifs de Russie. Je ne proteste pas, je le répète. Je constate.

250,000 Juifs combattent, nous fait-on savoir, avec les Russes. Un de nos confrères estime qu'il vaut mieux dire " un quart de million ". C'est la même chose, mais il y a une nuance. Et l'on poursuit :

" C'est ce magnifique élan qui a sans doute déterminé le tsar à abolir les restrictions imposées jusqu'ici aux Israélites en Russie. Tous les emplois publics leur sont désormais accessibles. Le grand et magnanime souverain qui a proclamé la résurrection de la Pologne, voulant que tous ses sujets soient désormais traités avec une égalité parfaite, a même décidé que les juifs pourraient aussi, désormais, devenir officiers dans son armée. "

Un autre journal reprend la nouvelle et la commente ainsi qu'il suit, dans une dépêche de Londres 18 septembre :

" Beaucoup de juifs se sont enrôlés en Angleterre comme volontaires. Comme la presse allemande a prétendu que la victoire éventuelle de l'Angleterre et de ses alliés marquerait un recul de l'émancipation des juifs, M. Israël Zangwill, président de la Société des volontaires juifs, a demandé au *Foreign Office* la permission de répondre que l'Angleterre suit avec sympathie la cause de l'émancipation des juifs. Il a également obtenu de Sir Edward Grey l'assurance qu'il comprenait parfaitement l'importance de cette question et ne laisserait échapper aucune occasion d'appuyer toutes réformes dans ce sens. "

Et je cite *in extenso* ces notes pour me permettre de proposer une simple règle de trois. Si 250,000 combattants juifs en Russie valent à leurs coreligionnaires " l'émancipation ", que devrait valoir aux catholiques de France, la collaboration militaire de tous les catholiques présents aux armées? Resterait, il est vrai, à déterminer le nombre de ces derniers. Ce ne serait pas impossible. Et ils ne demanderaient, eux aussi, en France, comme les juifs de Russie, que l'"émancipation". A en juger par la seule comparaison numérique, ils y aurait, me semble-t-il, quelques droits ! "

M. LE CURE F.-X. PLANTE



N bon prêtre, excellent confrère, pieux, actif, dévoué, prêcheur infatigable et qui fut populaire dans tous les milieux qui le connurent, vient de mourir, à l'Hôpital des Incurables, le 28 décembre au matin, à 57 ans : M. l'abbé F.-X. Plante, ancien curé de Saint-Edouard-de-Napierville. Ses funérailles ont eu lieu ce matin, 30 décembre, sous la présidence de Mgr l'archevêque, à l'église Saint-Henri de Montréal.

Il était né, le 12 novembre 1857, à Châteauguay, où son père était meunier au moulin des Soeurs Grises. Le bon air de cette riche campagne, la fraîcheur des eaux qui coulent rapides et parfois en cascade dans la jolie rivière et peut-être surtout le bruit assourdissant des roues du moulin paternel, lui fournirent, me semble-t-il, l'occasion de fortifier ses poumons et d'enrichir, dès son plus jeune âge, la tonalité de sa voix. Et c'est pourquoi, peut-être, toute sa vie, jusqu'au jour où un mal cruel vint le terrasser et l'asseoir dans une chaise de malade pour des mois, il parla si fort et chanta si haut. Ce qui est sûr c'est que la bonne éducation chrétienne qu'il reçut de ses parents en fit pour toujours un homme de foi vive et de piété ardente.

Prêtre, il aima son ministère, s'y dépensa sans compter, prêcha avec entrain, sans se lasser, non seulement à l'église, mais en plein air, au cimetière de la montagne (Montréal) et, si j'ai bonne mémoire, au calvaire d'Oka (le 14 septembre), pendant des années. On n'a pas oublié, notamment, ses " chemins de croix ", au champ des morts de notre Mont-Royal. Il prêchait aux quatorze stations, et d'une voix qui savait dominer les grandes foules. Il le fit plusieurs années de suite, succédant dans ce ministère particulier, il y a quelque trente ans, à cet

orateur vibrant et si populaire que fut M. Martineau, du clergé sulpicien. De même, ses "mois de Marie" à Saint-Henri de Montréal — qu'il prêchait tous les soirs — sont restés dans la mémoire des gens. "L'église n'était jamais assez grande", nous racontait-on ce matin. Et que dire encore des discours qu'il fit, en l'honneur de la bonne sainte Anne, sur le bateau, en allant en pèlerinage vers la côte de Beaupré? Oui, ce fut un grand prêcheur! Il n'était peut-être pas très éloquent, ses exposés n'avaient rien de transcendantal, sa phrase pouvait n'être pas parfaite ici ou là; mais il était si convaincu, si sincère, si pressant, que le peuple l'aimait, allait l'entendre et l'*écoutait* dans tous les sens du mot.

M. Plante, s'il prêcha beaucoup, fut aussi un homme très actif au saint ministère. Et l'on sait si le ministère dans nos grands centres — où il fut presque toujours — est absorbant. Entre temps, il trouva moyen d'écrire un livre, et un bon livre, plein de renseignements utiles: *Le guide du pèlerin à Sainte-Anne-de-Beaupré*, un in-12, de 300 pages (1899). La dévotion à sainte Anne en effet, et la dévotion à Marie, avec le culte de Notre-Seigneur sans doute et d'abord, furent en même temps la source et l'aliment de son zèle. Enfin, l'art des arts, il sut souffrir, les dernières années de sa vie, comme il avait su obéir toujours, et Dieu permit qu'il souffrit des années dans l'inaction et la tristesse de l'hôpital. En rendant à sa mémoire un touchant témoignage, à l'heure de ses funérailles, Mgr l'archevêque nota précisément son zèle aux jours de l'action et sa générosité à bien souffrir, sans se plaindre, quand fut venu le soir de sa vie.

M. Plante est mort pauvre. Les circonstances d'une part et son tempérament généreux d'une autre ne lui avaient pas permis de thésauriser. Son ancien curé de Saint-Henri, M. le chanoine Décarie, qui l'appréciait beaucoup, voulut spontanément honorer son souvenir, en donnant à sa dépouille mortelle

l'éclat d'un service solennel dans cette église de Saint-Henri où M. Plante a tant prêché et confessé. M. le chanoine offrit également à son cercueil une place dans la crypte de son église, où dorment déjà quelques confrères, et où M. Décarie lui-même, l'heure venue, ira reposer pour toujours. Délicate pensée qui honore le défunt et tout autant le digne curé qui lui aura été bon jusque dans la mort.

A ces funérailles d'un ancien vicaire populaire et aimé, les paroissiens de Saint-Henri assistèrent en grand nombre. Plusieurs confrères avaient tenu également à rendre au regretté défunt les derniers hommages. M. le chanoine Décarie chanta lui-même le service. Mgr l'archevêque présida à l'absoute et fit, ainsi que nous avons dit, un touchant éloge du bon M. Plante.

* * *

M. l'abbé François-Xavier Plante, né à Chateauguay, le 12 novembre 1857, après ses études au Collège de Montréal et au Grand-Séminaire, avait été ordonné prêtre à Montréal, le 19 mai 1883. Il fut successivement vicaire à Saint-Valentin (1883-1884), à Napierville (1884-1888), à Sainte-Cunégonde (1888-1890), à la Pointe-Claire (1890-1893), à Saint-Henri de Montréal (1893-1897), à Berthier (1897-1898), de nouveau à Saint-Henri (1898-1899). Il fut alors nommé curé à Saint-Edouard-de-Napierville, et il y passa quatre ans (1899-1903). Mais ses travaux avaient déjà miné sa santé. Il dut accepter de prendre un repos relatif et revint comme assistant à Saint-Henri. Enfin, il y a trois ou quatre ans, il prenait le chemin de l'hôpital. Il y est mort sanctifié par la souffrance. La mémoire du cher confrère défunt restera en bénédiction dans l'âme de bien des gens qu'il a consolés et encouragés dans la voie du bien. Que Dieu lui donne, à lui, la paix et le repos dans sa bienheureuse éternité. — E.-J. A.

L'ECOLE A L'OMBRE DE LA CROIX



NOUS avons eu le plaisir d'entendre à Montréal, il n'y a pas longtemps, à la grande réunion des Conférences de la Saint-Vincent-de-Paul, M. l'inspecteur-général Magnan, qui est le président provincial de ces méritantes associations. Voici une page que nous extrayons de l'excellent *Enseignement Primaire*, que dirige aussi M. Magnan, et dont il faut louer sans réserve, le constant esprit chrétien. Nous croyons savoir d'autre part que la compétence de notre confrère de Québec dans les choses de la pédagogie est admise de tous. Ce qui établit une fois de plus que bon catholique et bon pédagogue vont bien ensemble. Cet article, qui se place sous la rubrique générale *Pédagogie* (1), et porte en sous-titre celui que nous avons indiqué, rappelle tout d'abord ces deux vers de Musset :

Croyez-moi, la prière est un cri d'espérance !
Pour que Dieu nous réponde, adressons-nous à lui !

Et M. Magnan écrit :

“ Devant plusieurs congrès de commissaires d'écoles, M. le Commandeur de LaBruère, surintendant de l'Instruction publique, a exprimé le désir que sur chaque terrain scolaire fût dressée une haute croix de bois. Voici en quels termes M. le surintendant s'est exprimé : “ Il existe dans les campagnes de notre province, une ancienne et pieuse coutume qui réflète l'esprit de foi de notre intelligente et respectable population : celle d'élever des croix sur les chemins publics dans les rangs des paroisses. C'est en effet la croix qui a protégé le peuple canadien depuis son berceau et c'est elle qui peut assurer son

(1) *L'Enseignement Primaire*—livraison de décembre 1914, p. 195.

avenir. J'exprimerai donc le voeu que les pères de famille choisissent l'emplacement de la maison d'école pour y planter la croix au pied de laquelle les enfants iront s'agenouiller chaque jour, pour demander à Dieu de guider leur intelligence et de former leur coeur à la vertu. Si ce voeu vous agréé, je vous demanderai de le réaliser avec le concours de vos zélés pasteurs. ”

“ Voilà un noble geste, digne de la foi de nos pères, et qui a été chaleureusement applaudi par des centaines de commissaires d'écoles. Nous espérons que toutes les commissaires scolaires se feront un devoir de mettre en pratique le conseil si éminemment chrétien du surintendant. En ornant chaque terrain scolaire d'une croix, ils donneront un grand exemple de foi chrétienne. Jamais la jeunesse catholique n'a eu autant besoin du bon exemple pour se maintenir dans le bon chemin.

“ Joubert écrivait peu de temps après la Révolution française : “ Les hommes ont détruit les routes qui conduisaient au ciel et que tout le monde suivait. Il faut maintenant que chacun de nous construise lui-même l'échelle qui pourra le conduire au paradis. ” Cette parole est encore vraie : le matérialisme pénètre partout, même en nos milieux catholiques. Il importe donc de placer sous les yeux de l'enfance et de la jeunesse le signe de la Rédemption qui, chaque jour de l'année scolaire, leur rappellera les vérités éternelles et attirera sur leur avenir les bénédictions de la Providence.

“ Placer l'école à l'ombre de la croix, quelle généreuse et féconde idée ! Comme il sera beau, en parcourant nos campagnes, de voir, dans chaque rang, à côté de l'école, l'austère mais réconfortant emblème par excellence du christianisme, la croix. Suivant l'heureuse expression de Taine : “ La religion est la grande paire d'ailes indispensable pour soutenir l'homme au-dessus de lui-même, au-dessus de sa vie rampante et de ses horizons bornés, pour le conduire, à travers la pa-

tience, la résignation et l'espérance, jusqu'à la sérénité; pour l'emporter, par-delà la tempérance, la pureté et la bonté, jusqu'au dévouement et au sacrifice", et Jouffroy écrivait à la fin de sa vie: " Tous ces systèmes (systèmes philosophiques) ne mènent à rien; mieux vaut mille et mille fois un bon acte de foi chrétienne ".

" C'est un grand acte de foi chrétienne que demande le surintendant de l'Instruction publique aux commissaires d'écoles. Nous connaissons assez la grande âme de ces dévoués concitoyens pour affirmer que dès cette année 1914-1915, nombreux seront les emplacements scolaires que l'on ornera de la croix si chère au coeur de nos ancêtres."

C.-J. MAGNAN.

COURTES REPONSES

A DIVERSES CONSULTATIONS

CONFESSION POUR LE GAIN DES INDULGENCES

On dit qu'il y a un décret récent sur la confession à faire pour gagner les indulgences. J'aimerais bien à savoir quel changement il apporte et ce que nous devons faire à l'avenir.

C'est avec plaisir que la *Semaine* s'efforcera de satisfaire à votre légitime désir. Ce décret qui est général modifie considérablement l'enseignement sur ce point et élargit beaucoup la limite accordée pour la confession au point de vue du gain des indulgences. Les concessions d'indulgences plénières exigent ordinairement la confession, la communion, la visite et la prière. C'est la condition de la confession qui est la plus onéreuse

tant pour le pénitent que pour le confesseur. C'est aussi celle qui a été l'objet de plus de faveurs. La permission de se confesser la veille du jour auquel on peut gagner une indulgence, de même que l'avant-veille n'étant pas suffisantes, la Congrégation a accordé la faculté de ne pas renouveler la confession lorsqu'on a l'*habitude* de se confesser *chaque semaine*. On jouirait il est vrai de ce privilège, même si l'on retardait quelquefois de se confesser, pourvu qu'on eût l'*habitude* de se confesser chaque semaine. C'est ce dernier privilège qui vient d'être étendu. La condition de l'*habitude* a été enlevée, de sorte que tout fidèle qui s'est confessé même accidentellement dans les huit jours qui précèdent, peut gagner les indulgences qui se rencontrent dans cet espace de temps ou le neuvième jour (mais non le dixième depuis la confession). Ainsi on veut gagner une indulgence un dimanche. On n'a aucune faute mortelle à accuser et l'on ne peut facilement se confesser. Si l'on s'est confessé dans l'un des huit jours qui précèdent ce dimanche, c'est-à-dire au plus tôt le second samedi précédent, on est dispensé de l'obligation de se confesser pour le gain de cette indulgence. Cette permission est du 23 avril 1914 (1), et est accordée à toute l'Eglise et non seulement pour un diocèse ou une catégorie de fidèles. Les concessions moins larges sont par ce décret dépassées et équivalamment supprimées, mais celles qui élargissent cette limite sont encore en vigueur. Il y en a deux, une de droit commun, l'autre accordée à beaucoup de nos diocèses, en particulier à celui de Montréal.

(1) On peut en lire le texte latin dans le No 28 de l'*Ami du clergé* de 1914.

Les voici. Depuis 1906, ceux qui ont l'habitude (quand même ils y manqueraient quelquefois) de communier 7, 6, ou 5 jours (non 4) par semaine sont dispensés de la confession; ils gagnent toutes les indulgences qui se présentent dans l'intervalle, pourvu qu'ils demeurent en état de grâce. L'autre faveur est renouvelée à divers diocèses tous les cinq ans. Elle est accordée à ceux qui ont l'*habitude* de se confesser toutes les *deux semaines*, quand même ils y manqueraient quelquefois. Ainsi ceux qui se confessaient tous les deux samedis, c'est-à-dire tous les 14 jours habituellement, n'ont pas à se confesser pour gagner les indulgences qui se rencontrent dans l'intervalle (même pendant les quelques jours de retard accidentel). Mais s'ils n'ont pas l'habitude de se confesser tous les 14 jours, il ne leur suffit pas de s'être confessé depuis 10 ou 12 jours, mais ils devront se confesser de nouveau, à moins qu'ils ne jouissent du privilège de la communion fréquente (ou qu'ils se soient confessé depuis moins de 10 jours). Ainsi les trois limites accordées pour la confession, au point de vue des indulgences, sont ou *a*) celle fixée par le confesseur au moins implicitement, ou *b*) celle de 9 jours, ou *c*) celle de 14 jours habituellement.

C'est dans ce sens, qu'il faut désormais corriger l'enseignement du P. Beringer ou du P. Hilgers et autres, ainsi que le Calendrier publié à Montréal, il y a deux ans (2).

(2) Le titre exact de cette utile brochure est "Notions pratiques sur les indulgences et Calendrier perpétuel d'indulgences plénières" qu'on peut se procurer chez les libraires, ou à la maison provinciale du Bor.-Pasteur, 61, Sherbrooke-Est, pour 25 sous.

SOLENNITES LE DIMANCHE

On m'avait dit que la nouvelle réforme défendait toute solennité le dimanche. Je suis étonné que l'*Ordo* de 1915 les indique encore, bien plus, qu'il en place des nouvelles comme celles de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et du Saint-Rosaire. Y a-t-il quelque nouvelle décision qui change ce point ?

Il est bien étonnant qu'on vous ait fait une affirmation aussi fausse. Aucun document ne retranche nos solennités, ni un décret particulier, ni le décret général du 28 octobre 1913 qui complète si admirablement la réforme du 1 novembre 1911. D'abord ce décret général ne concerne nullement les indulgences de solennités que nous possédions. Il enlève bien toute force aux rubriques et aux décrets qui le contredisent, mais il laisse subsister les indulgences de solennités. Quelle peut bien être la cause de cette affirmation si erronée ? Je n'en vois qu'une, c'est la lecture trop rapide du décret, ou ce qui revient au même un compte rendu imparfait de ce même décret. On sait que ce décret, selon le *motu proprio* qui lui a donné naissance, défend toute fête même de 1^e et de 2^e classe ci-devant fixée à un dimanche, à l'exception de celles du saint Nom de Jésus et de la sainte Trinité. Toutes les autres fixées à un dimanche ont été placées à une date fixe du mois. Mais il s'agit là des offices non de pures solennités accompagnées d'une messe votive. C'est peut-être cette réforme qui a donné lieu à l'assertion fausse dont il s'agit. Mais ce même décret général, bien loin de retirer la permission de faire des solennités le dimanche, en permet d'autres, celles de ces fêtes jusqu'ici fixées au dimanche (§1, n. 2). Il faut bien remarquer cependant que ces nou-

velles solennités ne sont pas obligatoires mais laissées à la liberté de chaque curé ou recteur de chapelle publique ou semi-publique. On pourra donc les faire dans une église tandis qu'elles seront omises dans une église voisine, ou bien l'on fera quelques-uns d'entre elles et l'on omettra les autres, avec la plus grande liberté. C'est pour cette raison que, dans l'*ordo* de Montréal, elles sont toutes indiquées sous ce titre : *Ad libitum ex indult. génér.* 1913. Au contraire, nos anciennes solennités sont obligatoires et portent pour indication : *Ex indult. provinc.* 1852 qui désigne l'indult obtenu par les évêques à l'occasion du premier concile de la province ecclésiastique de Québec (qui comprenait alors tout le Canada). Quand on a ajouté *et 1855*, c'est que la solennité est anticipée au dimanche précédent en vertu de l'indult obtenu en 1855. Il y a des *ordo* qui n'indiquent pas ces solennités libres. Le rédacteur n'y était pas tenu, mais chaque recteur d'église n'en reste pas moins libre de les faire, en suivant les règles que trace, à ce sujet, le décret général du 28 octobre 1913. L'indication de ces solennités dans l'*ordo* de Montréal et autres dispensera les prêtres de consulter chaque fois le décret; ils n'auront qu'à observer les indications de l'*ordo*, qui diffèrent quelque peu des indications données pour les anciennes solennités.

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	26	“	— Dorval.
Jeudi,	28	“	— Saint-Victor.
Samedi,	30	“	— Saint-Edouard, à Montréal.

LETTRE ENCYCLIQUE
DE
SA SAINTETÉ BENOIT XV

AD BEATISSIMI APOSTOLORUM PRINCIPIS CATHEDRAM

AUX PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET AUTRES
ORDINAIRES DU MONDE CATHOLIQUE EN PAIX ET EN COMMU-
NION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE,

BENOIT XV, PAPE.

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

A peine fûmes-Nous appelé par les secrets desseins de la Providence, sans aucun mérite de Notre part, à Nous asseoir sur le Siège du bienheureux Prince des Apôtres, que, considérant comme adressée à Nous-même la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ à saint Pierre : *Pais mes agneaux, pais mes brebis* ⁽¹⁾, Nous tournâmes Nos regards, avec une souveraine affection, vers le troupeau confié à nos soins, troupeau immense en vérité, puisqu'il embrasse, sous un aspect ou sous un autre, l'universalité des hommes. Tous tant qu'ils sont, en effet, ils ont été rachetés de la servitude du péché par Jésus-Christ, qui a offert pour eux le prix de son sang, et il n'en est aucun qui soit exclu des bienfaits de cette rédemption. C'est

(1) Ioan., XXI, 15-17.

pourquoi le divin Pasteur a pu dire de tout le genre humain, que pour une part Il le garde déjà enfermé dans l'enceinte de son Eglise, et que l'autre se verra forcée d'y entrer par les douces contraintes de son amour : *J'ai d'autres brebis qui ne sont point de cette bergerie; et il faut que je les amène, et elles entendront ma voix* (2).

Aussi, Nous ne vous le cacherons pas, vénérables Frères, le premier sentiment que Nous avons éprouvé, sous l'impulsion évidente de la divine bonté, a été un mouvement irrésistible d'amour et de zèle pour travailler au salut de tous les hommes, si bien qu'en acceptant la charge du Souverain Pontificat Nous faisons Nôtre le voeu exprimé par le Sauveur, à la veille de sa passion : *Père saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés.* (3).

Or, dès que Nous eûmes, du sommet de la dignité Apostolique, embrassé d'un regard le cours des choses humaines, Nous fûmes saisi d'une vive douleur, en contemplant les déplorables conditions de la société civile. Comment, en effet, étant devenu le Père commun de tous les hommes, n'aurions-Nous pas eu le cœur violemment déchiré au spectacle que présente l'Europe, et même le monde entier, spectacle assurément le plus affreux et le plus désolant qui se soit jamais vu de mémoire d'homme? Ils semblent vraiment être arrivés ces jours dont Jésus-Christ a dit : *Vous entendrez parler de combats et de bruits de combat... Car un peuple se soulèvera contre un peuple, un royaume contre un royaume* (4). De tous côtés domine la triste image de la guerre, et il n'y a pour ainsi dire pas d'autre pensée qui occupe les esprits. Des nations — les plus puissantes

(2) Ioan., x, 16.

(3) Ioan., xvii, 11.

(4) Matth., xxiv, 6-7.

et les plus considérables—sont aux prises. Faut-il s'étonner si, munies d'engins épouvantables, dûs aux derniers progrès de l'art militaire, elles visent pour ainsi dire à s'entre-détruire avec des raffinements de barbarie? — Plus de limites aux ruines et au carnage: chaque jour la terre, inondée par de nouveaux ruisseaux de sang, se couvre de morts et de blessés. A voir ces peuples armés les uns contre les autres, se douterait-on qu'ils descendent d'un même père, qu'ils ont la même nature et font partie de la même société humaine? Les reconnaît-on pour les fils d'un même Père qui est aux cieux? — Et tandis que des armées immenses se battent avec acharnement, la souffrance et la douleur, tristes compagnes de la guerre, s'abattent sur les Etats, sur les familles et sur les individus: chaque jour voit s'augmenter outre mesure le nombre des veuves et des orphelins; le commerce languit, faute de communications; les champs sont abandonnés, l'industrie est réduite au silence; les riches sont dans la gêne, les pauvres dans la misère, tous dans le deuil.

Profondément ému de ces calamités, Nous avons eu à coeur, dès le début de Notre Pontificat, de rappeler les dernières paroles sorties de la bouche de Notre Prédécesseur, pontife d'illustre et si sainte mémoire, et de préluder, en les répétant, à l'exercice de Notre charge Apostolique. Nous avons donc adressé d'instantes prières aux princes et aux gouvernants, afin que, considérant combien de larmes et de sang la guerre a déjà fait répandre, ils se hâtent de rendre à leurs peuples les précieux avantages de la paix. Daigne le Dieu des miséricordes faire en sorte, que résonnent, à l'aube de Notre Pontificat, comme à la naissance du divin Rédempteur, dont Nous sommes le Vicaire, les paroles du concert angélique: *Sur la terre, paix aux hommes de bonne volonté* (5). Puisse Nous être

(5) Luc, II, 14.

entendu par ceux qui ont en mains les destinées des peuples ! Il y a, sans nul doute, d'autres voies, d'autres moyens, qui permettraient de réparer les droits, s'il y en a eu de lésés. Qu'ils y recourent, en suspendant leurs hostilités, animés de droiture et de bonne volonté. C'est Notre amour pour eux et pour toutes les nations, qui Nous fait parler ainsi, nullement Notre propre intérêt. Qu'ils ne laissent pas tomber dans le vide cette prière d'un père et d'un ami.

Mais ce n'est pas seulement la guerre actuelle avec ses horreurs qui est la cause du malheur des peuples et qui provoque Nos inquiétudes et Nos alarmes. Il y a un autre mal, inhérent aux entrailles mêmes de la société humaine, un mal funeste, qui épouvante toutes les personnes sensées, car, en outre des ravages qu'il a déjà produits et qu'il produira encore dans les différents Etats, on peut le considérer à bon droit comme la véritable cause de la terrible guerre présente. En effet, depuis que les préceptes et les règles de la sagesse chrétienne, condition indispensable de la stabilité et de la tranquillité publiques, ont cessé de présider au gouvernement des Etats, ceux-ci ont commencé, par une conséquence nécessaire, à chanceler sur leurs bases, et il s'en est suivi dans les idées et dans les mœurs une telle perturbation, que la société humaine court à sa ruine si Dieu ne se hâte de lui venir en aide.

Voici en effet ce que Nous voyons : absence de bienveillance mutuelle dans les rapports des hommes entre eux ; mépris de l'autorité ; luttes injustes des différentes classes de citoyens ; appétit désordonné des biens périssables, comme s'il n'y en avait pas d'autres, supérieurs de beaucoup, proposés à l'activité humaine. Tels sont, à Notre avis, les quatre chefs de désordre, d'où proviennent les perturbations si graves de la société, et contre lesquels doivent se réunir tous les efforts, par le recours aux principes du christianisme, si l'on veut sérieusement ramener dans les Etats l'ordre et la paix.

Et d'abord, lorsqu'Il descendit du ciel précisément pour rétablir parmi les hommes le règne de cette paix, détruite par la jalousie de Satan, Notre-Seigneur Jésus-Christ ne voulut pas d'autre fondement pour cette restauration que celui de la charité. De là ces recommandations si souvent répétées : *Je vous donne un commandement nouveau, c'est que vous vous aimiez les uns les autres* (6) ; *Voici mon commandement, c'est que vous vous aimiez les uns les autres* (7) ; *Ce que je vous commande, c'est que vous vous aimiez les uns les autres* (8), comme s'il n'avait pas d'autre charge ni d'autre mission que d'amener les hommes à s'aimer les uns les autres. Et pour y arriver, à combien d'arguments de toute sorte n'a-t-Il pas eu recours ? Il nous ordonne à tous de lever nos regards vers le ciel : *Un seul est votre Père, lequel est dans les cieux* (9). A tous, sans avoir égard aux divergences de nationalité, de langue ou d'intérêts, Il nous enseigne la même formule de prière : *Notre Père qui êtes dans les cieux* (10) ; bien plus, Il nous affirme que ce Père céleste, dans la distribution des bienfaits naturels, ne tient pas compte des mérites de chacun : *qu'il fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants et pleuvoir sur les justes et les injustes* (11) ; Il nous dit encore que nous sommes tous frères : *Vous êtes tous frères* (12) ; et que nous sommes ses frères : *afin qu'il fût le premier-né entre beaucoup de frères* (13). Pour nous exciter très efficacement à l'amour fraternel, même à l'égard

(6) Ioan., XIII, 34

(7) Ioan., —

(8) Ioan., XV, 17.

(9) Matth., XXIII, 9.

(10) Matth., VI, 9.

(11) Matth., V, 45.

(12) Matth., XXIII, 8.

(13) Rom., VIII, 29.

de ceux que méprise notre orgueilleuse nature, Il veut que nous reconnaissons jusque dans les plus petits la dignité de sa propre personne: *Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits d'entre mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait* (14). Quoi de plus! Sur la fin de sa vie Il prie son Père avec ardeur, afin que tous ceux qui croiront en Lui ne fassent entre eux qu'une seule chose par le lien de la charité: *Comme vous, mon Père, êtes en moi et moi en Vous* (15). Enfin, suspendu à la croix, Il répand sur nous tout son sang, afin qu'étant façonnés et comme pétris en un seul corps, nous nous aimions les uns les autres, comme s'aiment entre eux les membres d'un même corps.

Mais, hélas ! il en va bien autrement parmi les hommes de notre temps. Jamais peut-être plus que maintenant, on n'a parlé de fraternité humaine. On n'hésite même pas, laissant de côté les enseignements de l'Évangile et l'œuvre de Jésus-Christ et de l'Église, à prétendre quand même que ce zèle pour la fraternité est un des fruits les plus précieux de la civilisation moderne. Cependant, à dire vrai, jamais la fraternité n'a été moins pratiquée que de nos jours. Les haines de races sont portées au paroxysme; les peuples sont divisés par leurs rancunes encore plus que par leurs frontières; au sein d'une même nation et dans les murs d'une même cité, les différentes classes de citoyens se jaloussent mutuellement, et chez les individus tout est réglé par l'égoïsme devenu la loi suprême.

Vous voyez, vénérables Frères, combien il est nécessaire de faire tous les efforts possibles, afin que la charité de Jésus-Christ reprenne son empire sur les âmes. Ce sera Notre objectif et comme l'entreprise spéciale de Notre Pontificat. Que ce

(14) Matth., xxv, 40.

(15) Ioan., xvii, 21.

soit aussi, Nous vous y exhortons, le but de votre zèle. Ne cessons pas de répéter aux oreilles des fidèles et de traduire dans nos actes la parole de saint Jean : *Que nous nous aimions les uns les autres* (16). Belles assurément et recommandables sont les institutions de bienfaisance, si nombreuses à notre époque, mais à condition qu'elles contribuent à nourrir dans les coeurs le véritable amour de Dieu et du prochain ; alors seulement elles seront d'une solide utilité ; dans le cas contraire, elles sont de nulle valeur, car *celui qui n'aime pas demeure dans la mort* (17).

Nous avons dit qu'une autre cause des perturbations sociales consiste en ce que généralement on ne respecte plus l'autorité de ceux qui commandent. Du jour en effet où on a voulu placer l'origine de tout pouvoir humain, non plus en Dieu Créateur et Maître de l'Univers, mais dans la libre volonté de l'homme, les liens de subordination qui doivent rattacher les inférieurs aux supérieurs se sont affaiblis au point de disparaître ou peu s'en faut. Un souffle effréné d'indépendance, accompagné d'un orgueil obstiné, a pénétré peu à peu dans tous les esprits, sans épargner même la société domestique, où la puissance paternelle découle si clairement de la nature elle-même. Et, ce qui est plus déplorable encore, le sanctuaire lui-même n'a pas été à l'abri de cette pernicieuse influence. De là provient le mépris des lois, de là l'insubordination des masses, de là cette critique effrontée de ce qui est commandé, de là ces mille prétextes imaginés pour énerver la force du pouvoir, de là les forfaits atroces de ceux qui, faisant profession de ne reconnaître aucune loi, ne respectent ni les biens ni même la vie de leurs semblables.

(16) I Ioan., III, 23.

(17) *Ibid.*, 14.

En présence de cette dépravation dans les idées et dans la conduite, qui tend à la destruction de toute société humaine, Nous ne pouvons pas garder le silence. Nous à qui a été confié d'En-haut le magistère de la vérité, nous rappelons aux peuples cette doctrine qui ne saurait être modifiée par aucune volonté humaine: *Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et celles qui sont ont été établies, l'ont été par Dieu* (18). Quiconque par conséquent est dépositaire du pouvoir parmi les hommes, qu'il soit souverain ou subordonné, c'est en Dieu que réside l'origine de son autorité. C'est pourquoi saint Paul proclame l'obligation d'obéir, non pas d'une manière quelconque, mais religieusement, c'est-à-dire par devoir de conscience, à ceux qui commandent en vertu de leur autorité, à moins qu'ils ne prescrivent quelque chose de contraire aux lois divines: *Il est nécessaire de vous y soumettre, non-seulement par crainte de la colère, mais encore par conscience* (19). En conformité avec les paroles de saint Paul se trouve l'enseignement du Prince même des Apôtres: *Soyez soumis à toute créature humaine à cause de Dieu, soit au roi, comme étant au-dessus des autres, soit aux gouverneurs, comme envoyés par lui* (20). De cette doctrine l'Apôtre des gentils déduit que résister obstinément à une puissance humaine légitime, c'est résister à Dieu et se préparer un châtement éternel: *C'est pourquoi qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu. Or ceux qui résistent attirent sur eux-mêmes la condamnation* (21).

Avis aux princes et aux gouvernants: qu'ils se souviennent, et qu'ils voient s'il est prudent et d'une utilité pratique, tant

(18) Rom., XIII, 1.

(19) *Ibid.*, 5.

(20) I Petr., II, 13-17.

(21) Rom., XIII, 2.

pour les pouvoirs publics que pour les Etats, de se séparer de la religion sainte de Jésus-Christ, en qui leur puissance puise tant de force et de solidité. Qu'ils fassent réflexion sur réflexion et qu'ils considèrent s'il est conforme à une sage politique de vouloir exclure la doctrine de l'Évangile et de l'Église du gouvernement et de l'instruction publique de la jeunesse. L'expérience ne l'a que trop démontré : l'autorité des hommes est sans force là où la religion est absente. Il en est en effet des sociétés comme de notre premier père, une fois qu'il eut manqué à son devoir. A peine sa volonté s'était-elle séparée de Dieu, que ses passions répudièrent avec frénésie l'empire de sa volonté. De même, à peine les gouvernements ont-ils méprisé l'autorité divine, que les peuples se moquent à leur tour de l'autorité humaine. Il reste sans doute l'expédient accoutumé, l'emploi de la force pour réprimer les révoltes. Mais avec quel profit ? La force peut réprimer les corps, mais non pas les âmes.

Dès qu'a été enlevé ou affaibli ce double élément de cohésion de tout corps social, à savoir l'union des membres entre eux par une charité réciproque et l'union des membres eux-mêmes avec la tête par la soumission à l'autorité, qui pourrait s'étonner, vénérables Frères, de voir la société actuelle divisée comme en deux camps, qui soutiennent l'un contre l'autre une lutte continuelle et acharnée ? En face de ceux qui possèdent des richesses, dues à leur patrimoine ou à leur travail, se dressent les prolétaires et les ouvriers, brûlant de haine et d'envie, parce que, participant à une même nature, ils ne partagent pas les mêmes avantages. Une fois en effet qu'ils ont été séduits par les tromperies des meneurs, dont ils adoptent d'ordinaire les moindres suggestions, comment leur faire comprendre que, tout en étant égaux par nature, il ne s'ensuit pas qu'ils doivent avoir la même situation dans la vie, mais que chacun, sauf des circonstances défavorables, occupe la place qu'il s'est pro-

curée par sa conduite? Et ainsi, quand les pauvres attaquent les riches, comme si ces derniers s'étaient emparé du bien d'autrui, ils agissent non seulement contre la justice et la charité, mais encore contre le bon sens, attendu qu'ils pourraient, s'ils le voulaient, améliorer par un travail honnête leur propre condition. — A quelles conséquences, non moins désastreuses pour les individus que pour la société, mène cette haine de classes, il est superflu de le rappeler. Tous nous voyons et nous déplorons la fréquence des *grèves*, qui arrêtent subitement le cours de la vie civile et nationale dans ses opérations les plus nécessaires. Il en est de même des soulèvements populaires et des agitations, où l'on en vient souvent à l'emploi des armes et à l'effusion du sang.

Nous ne voulons pas répéter ici les arguments qui réfutent avec évidence les erreurs des *socialistes* et d'autres de ce genre. Cette démonstration a été faite magistralement par Notre prédécesseur Léon XIII, dans ses mémorables Encycliques. Pour vous, vénérables Frères, vous veillerez, avec votre sollicitude habituelle, à ce que ces graves enseignements ne soient jamais perdus de vue. Bien plus, vous ferez en sorte que, dans les associations et dans les congrès catholiques, dans les prédications, dans les publications religieuses, on s'attache à les mettre en lumière et à les inculquer suivant que les circonstances l'exigeront. Mais par-dessus tout — et cela Nous n'hésitons pas à le redire — en recourant à tous les arguments que nous trouvons soit dans l'Évangile, soit dans la nature humaine, soit dans les intérêts du public et des particuliers, efforçons-nous d'exhorter tous les hommes à s'aimer entre eux comme des frères en vertu du précepte divin de la charité. Cet amour fraternel n'aura pas pour effet de faire disparaître la variété des conditions, ni par conséquent la diversité des classes sociales, pas plus que dans un corps vivant il n'est possible à tous les membres d'avoir la même fonction ni la même dignité. Toutefois

cette affection mutuelle fera que les plus élevés s'abaisseront en quelque sorte vers les plus humbles, et les traiteront, non seulement selon la justice, comme cela doit être, mais encore avec bienveillance, douceur et patience: les humbles de leur côté se complairont dans la prospérité des personnes plus élevées et en attendront l'appui avec confiance, tout comme, dans une même famille, les plus jeunes se reposent sur la protection et l'assistance des aînés.

Mais encore, vénérables Frères, ces maux, dont Nous avons jusqu'ici déploré les ravages, ont une racine plus profonde, dont la destruction réclame les efforts de tous les gens de bien, sous peine de ne jamais obtenir la réalisation de nos vœux, à savoir le retour d'une tranquillité stable et durable dans les relations humaines. Quelle est cette racine maudite, l'Apôtre nous l'enseigne: *La racine de tous les maux est la cupidité* (22). Et de fait, si l'on y réfléchit, c'est à cette racine que se rattachent les maladies qui travaillent la société présente. Une fois en effet que par l'action des mauvaises écoles sur l'âme des petits enfants, malléables comme la cire, par la perversité des écrivains, qui journellement ou par intervalles corrompent l'esprit des foules inexpérimentées, et par tous les autres moyens employés pour former l'opinion publique, une fois, disons-Nous, qu'on a fait pénétrer dans les esprits cette erreur souverainement pernicieuse, que l'homme n'a pas à espérer en un état de félicité éternelle, qu'ici-bas, oui, ici-bas, il peut être heureux en jouissant des richesses, des honneurs, des plaisirs de cette vie, comment s'étonner si ces êtres humains, naturellement faits pour le bonheur, violemment attirés, comme ils le sont, vers ces biens passagers, repoussent avec non moins d'énergie tout obstacle qui en retarde ou en empêche la

(22) I Tim., VI, 10.

conquête? Comme ces biens ne sont pas partagés également entre tous, comme l'autorité sociale a le devoir d'empêcher que la liberté des particuliers n'excède les bornes et ne s'empare des biens d'autrui, il en résulte que l'on prend en haine les pouvoirs publics, que les déshérités de la fortune brûlent de jalousie à l'égard de ceux qui en sont favorisés, et qu'enfin il y a lutte entre les différentes classes de citoyens, par l'effort des uns pour atteindre à tout prix et enlever ce qui leur manque et par la résistance des autres pour retenir ce qu'ils possèdent et même pour l'accroître.

C'est en prévision de cet état de choses, que Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans le sublime sermon sur la montagne, spécifia expressément quelles étaient les vraies *béatitudes* de l'homme sur cette terre et posa pour ainsi dire les fondements de la philosophie chrétienne. Dans ces maximes, les adversaires eux-mêmes de notre foi ont trouvé un trésor incomparable de sagesse et la plus parfaite théorie de la morale religieuse. Assurément il est reconnu de tous qu'avant Jésus-Christ, qui est la vérité même, rien de semblable n'avait été enseigné, ni avec le poids d'une autorité aussi grave ni avec un tel amour de l'humanité.

Or la raison intime et secrète de cette philosophie consiste en ceci, que les soi-disant biens de cette vie mortelle n'ont que l'apparence du bien, sans en avoir la réalité, et que, par suite, ce n'est pas dans leur jouissance que peut résider la félicité de l'homme. C'est Dieu qui nous l'affirme; il s'en faut tellement que les richesses, la gloire, le plaisir puissent nous apporter le bonheur, que si nous voulons vraiment être heureux, nous devons plutôt nous priver pour l'amour de Dieu de tous ces faux biens: *Bienheureux, ô pauvres... bienheureux vous qui maintenant avez faim... vous serez heureux lorsque les hommes vous haïront, vous éloigneront, vous injurieront, et rejetteront votre nom comme mauvais* (23). Ce qui revient à

dire que les douleurs, les calamités, les misères de cette vie, pourvu que nous les supportions convenablement, nous ouvriront la voie vers la possession de ces biens véritables et éternels, *que Dieu a préparés à ceux qui l'aiment* (24). Mais cette doctrine de la foi, doctrine si importante, est négligée par le plus grand nombre, et beaucoup semblent même l'avoir complètement oubliée. — Il est donc nécessaire, vénérables Frères, de la faire revivre dans l'esprit de tous : sans cela l'homme et la société humaine n'auront point de paix. A tous ceux qui gémissent sous le poids de quelque adversité, nous devons recommander de ne pas tenir leurs yeux fixés sur la terre, qui n'est qu'un lieu d'exil, mais de les élever vers le ciel, auquel nous sommes destinés, car *nous n'avons point ici de cité permanente, mais nous cherchons la cité future* (25). Et au milieu des afflictions, par lesquelles Dieu éprouve leur constance à le servir, qu'ils songent fréquemment à l'excellence du prix qui leur est préparé, s'ils sortent victorieux de cette épreuve. *Les tribulations si courtes et si légères de la vie présente produisent en nous le poids éternel d'une sublime et incomparable gloire* (26). En dernier lieu, mettre tout en oeuvre et ne rien épargner pour raviver parmi les fidèles la foi aux vérités surnaturelles, et en même temps l'estime, le désir, l'espérance des biens éternels, telle doit être la première de vos préoccupations, tant à vous, vénérables Frères, qu'au clergé tout entier et à tous ceux qui, groupés en différentes associations, travaillent à promouvoir la gloire de Dieu et le bien véritable de leurs semblables. Dans la mesure en effet, où croîtra cette

(23) Luc., VI, 20-22.

(24) I Cor., II, 9.

(25) Hebr., XIII, 14.

(26) II Cor., IV, 17.

foi parmi les hommes, on verra diminuer les désirs immodérés des biens terrestres, et peu à peu avec le réveil de la charité se calmeront les agitations et les contentions sociales.

Et maintenant, si des affaires humaines Nos pensées se reportent vers celles de l'Eglise, il y aura assurément pour Notre âme accablée par les calamités actuelles quelques raisons de reprendre courage. Car, sans compter les motifs si évidents par eux-mêmes, tirés de la divine vertu et de l'indéfectibilité que possède l'Eglise, Nous ne sommes pas peu consolé par les bienfaits signalés dûs au pontificat si actif de Notre prédécesseur Pie X, en outre des exemples éclatants de sa vie toute sainte. Par ses soins, en effet, Nous voyons tout le corps ecclésiastique enflammé d'un vif amour de son état; la piété du peuple chrétien ranimée; dans les associations catholiques, l'activité développée avec la discipline; ici des sièges épiscopaux constitués; là de nouveaux diocèses fondés; l'éducation du jeune clergé ramenée à la sévérité des canons et cependant accommodée, autant qu'il en est besoin, à la condition des temps actuels; l'enseignement des sciences sacrées débarrassé du danger des nouveautés téméraires; l'art musical mis en demeure de servir dignement la majesté des cérémonies sacrées et la liturgie revêtue d'une splendeur nouvelle; le domaine de la religion largement accru par les prédications des hérauts de l'Evangile.

C'est ainsi que notre prédécesseur a grandement mérité de l'Eglise, et la postérité lui en conservera un souvenir reconnaissant. Puisque toutefois le champ du *père de famille* est toujours exposé, Dieu le permettant ainsi, à la malignité de l'*homme ennemi*, il n'arrivera jamais qu'on n'y doive pas travailler pour empêcher la zizanie luxuriante d'étouffer le bon grain. C'est pourquoi, regardant comme dite aussi à Nous-même la parole de Dieu à son prophète: *Voilà qu'aujourd'hui*

je t'ai établi sur les nations et sur les royaumes, afin que tu arraches et que tu détruises... que tu édifies et que tu plantes (27), quelque soit le mal à écarter, le bien à promouvoir, Nous y mettrons tous nos soins, en tant qu'Il sera en Nous, jusqu'au moment où il plaira au Prince des Pasteurs de nous demander compte de notre mandat.

Or donc, vénérables Frères, puisque Nous Nous adressons à Vous, pour la première fois, par ces Lettres Encycliques, il Nous paraît opportun d'indiquer quelques-uns des points principaux sur lesquels Nous Nous sommes proposé de porter spécialement Notre attention. De la sorte, votre empressement à seconder Nos efforts hâtera la réalisation des fruits désirés.

Et d'abord, comme dans toute société humaine, quelque soit le motif de sa formation, il importe au plus haut degré, pour le succès de l'oeuvre commune, que les membres tendent vers un même but, il Nous faudra travailler pardessus tout à faire cesser les dissensions et les discordes entre catholiques, de quelque genre qu'elles soient, à empêcher qu'il en naisse de nouvelles, à obtenir que tous soient unis dans une même pensée et une même action. Les ennemis de Dieu et de l'Eglise comprennent bien que toute division chez nous, dans l'oeuvre de notre défense, devient pour eux une victoire. Aussi recourent-ils fréquemment à cette tactique : quand ils voient les catholiques bien unis, ils s'efforcent de jeter habilement parmi eux des semences de discordes et de détruire ainsi leur cohésion. Plût à Dieu que cette manoeuvre ne leur ait pas réussi trop souvent, au grand détriment de la religion ! Ainsi donc, dès que l'autorité légitime a fait une prescription positive, qu'il ne soit permis à personne de s'y soustraire, sous prétexte que cela lui déplaît ; mais que chacun soumette sa manière de voir à

(27) Ierem., I, 10.

l'autorité du supérieur et lui obéisse par devoir de conscience. De même, que nul particulier, par la publication de livres ou de journaux, ou par des discours publics, ne s'érige en maître dans l'Eglise. Tous savent à qui a été confié par Dieu le magistère de l'Eglise. A celui-là pleine et entière liberté doit être laissée de parler, quand et comme il le juge à propos; le devoir des autres est de l'écouter avec déférence et de se conformer à sa parole. A l'égard ensuite des questions, où, sans détriment de la foi ni de la discipline, on peut discuter le pour et le contre, parce que le Saint-Siège n'en a encore rien décidé, il n'est interdit à personne d'émettre son opinion et de la défendre; mais que dans ces discussions on s'abstienne de tout excès de langage qui pourrait offenser gravement la charité, que chacun soutienne son avis librement, mais qu'il le fasse avec modération et ne croie pas pouvoir décerner aux tenants d'une opinion contraire, rien que pour ce motif, le reproche de foi suspecte ou de manquement à la discipline. Nous voulons aussi que les nôtres s'abstiennent de certaines appellations dont on a commencé depuis peu à faire usage, pour distinguer les catholiques des catholiques. Qu'elles soient évitées, non seulement en tant que *nouveautés profanes de mots*, qui ne sont conformes ni à la vérité ni à l'équité, mais encore parce qu'il en résulte parmi les catholiques une grave agitation et une grande confusion. La foi catholique est d'une nature telle, qu'on ne peut rien lui ajouter, rien lui retrancher; ou on la possède toute entière, ou on ne la possède pas du tout. *Telle est la foi catholique; quiconque n'y croirait pas avec fidélité et fermeté, ne pourrait être sauvé* (28). Il n'est pas besoin de qualificatifs pour signifier la profession du catholicisme. A chacun il suffit de dire : *Chrétien est mon nom, catholique*

(28) Symb., Athanas.

mon prénom. Qu'on s'applique seulement à justifier vraiment cette appellation par les faits.

Au reste, de ceux d'entre nous qui se sont dévoués à promouvoir la cause catholique, l'Eglise attend bien autre chose que de s'attarder plus longtemps dans des questions qui ne sont d'aucun profit. Elle leur demande de travailler de toutes leurs forces à conserver la foi dans son intégrité et à l'abri de tout souffle d'erreur, en suivant principalement Celui que Jésus-Christ a constitué le gardien et l'interprète de la vérité. Il y a encore de nos jours de ces gens (et leur nombre n'est pas médiocre) qui, comme le dit l'Apôtre, *se donnent, lorsqu'ils ne supportent plus la saine doctrine, une foule de docteurs, suivant leurs convoitises, et qui, avides de ce qui peut chatouiller leurs oreilles, les ferment à la vérité pour les ouvrir à des fables* (29). Enflés et enorgueillis de leur haute opinion de l'esprit humain, lequel a fait assurément, avec l'aide de Dieu, des progrès incroyables dans l'exploration de la nature, certains, préférant leur propre jugement à l'autorité de l'Eglise, en sont venus dans leur témérité jusqu'à juger à la mesure de leur intelligence les divins mystères et toutes les vérités révélées, n'hésitant pas à les adapter au goût des temps actuels. Ainsi surgirent les monstrueuses erreurs du *modernisme* que, à bon droit, Notre Prédécesseur a proclamé *le rendez-vous de toutes les hérésies* et qu'il a solennellement condamnées. Cette condamnation, vénérables Frères, Nous la renouvelons dans toute son extension, et comme une contagion si délétère n'est pas complètement étouffée, mais se glisse encore ça et là, quoique à l'état latent, que tous se gardent bien soigneusement, Nous les y exhortons, d'une peste si dangereuse, dont on peut bien dire ce que Job disait d'un autre mal : *C'est un feu qui*

(29) II Tim., iv, 3, 4.

dévore jusqu'à la perdition et qui extirpe toutes les productions ⁽³⁰⁾. Et Nous ne désirons pas seulement que les catholiques détestent les erreurs des modernistes, mais aussi qu'ils en évitent les tendances et l'esprit. Qui en est infecté repousse avec dégoût ce qui sent l'ancienneté, il recherche avidement et partout la nouveauté dans la manière de parler des choses divines, dans la célébration du culte sacré, dans les institutions catholiques et jusque dans l'exercice de la piété privée. Nous voulons donc que reste sacrée cette règle de nos pères : *Que rien ne soit innové, si ce n'est dans le sens de la tradition*, laquelle règle, si elle doit être suivie inviolablement dans les choses de la foi, doit encore servir de norme en tout ce qui est sujet à changement, bien que sur ce dernier point vaille aussi la plupart du temps cette autre maxime : *Non des nouveautés, mais d'une façon nouvelle*.

D'ailleurs, vénérables Frères, comme la profession ouverte de la foi catholique et le courage de vivre conformément à sa croyance ont accoutumé de s'exalter chez la plupart des hommes par les exhortations fraternelles et les exemples mutuels, Nous voyons avec une joie profonde que ça et là surgissent de nouvelles associations catholiques; et Nous ne désirons pas seulement leur accroissement, mais Nous entendons qu'elles reçoivent de Notre patronage et de Notre faveur une prospérité toujours plus grande. Cette prospérité dépendra de leur obéissance constante et fidèle aux prescriptions qu'elles ont reçues ou qu'elles recevront du Siège Apostolique. Quiconque par conséquent, faisant partie de ces sociétés, se dépense pour Dieu et pour l'Eglise, ne doit jamais perdre de vue ce que proclame la Sagesse : *L'homme obéissant parlera victoire* ⁽³¹⁾.

⁽³⁰⁾ Iob., xxxi, 12.

⁽³¹⁾ Prov., xxi, 28.

Car s'ils n'obéissent pas à Dieu par leur soumission au Chef de l'Eglise, ils ne se concilieront pas le secours divin et se dépenseront en pure perte.

Mais pour que tous ces résultats soient obtenus conformément à Nos espérances, vous savez, vénérables Frères, combien est nécessaire la coopération prudente et attentive de ceux que Notre-Seigneur a envoyés *tanquam operarios in messem suam*, c'est-à-dire les clercs. Aussi, vous le comprenez, votre principal souci doit être, à l'égard de ceux qui sont déjà revêtus du sacerdoce, de développer en eux la sainteté conforme à leur état, et quant aux élèves du sanctuaire, vous devez les préparer soigneusement par une excellente formation à un aussi saint ministère. Bien que votre zèle n'ait pas besoin d'être stimulé à l'accomplissement de ce devoir, Nous vous y exhortons et vous en supplions, car il n'y a rien de plus important pour le bien de l'Eglise. Comme nos prédécesseurs d'heureuse mémoire, Léon XIII et Pie X, en ont traité tout exprès, Nous n'en parlerons pas davantage; seulement Nous désirons que, grâce à votre vigilance et à vos instantes recommandations, les instructions de ces très sages Pontifes, surtout l'*Exhortatio ad clericum* de Pie X, ne tombent jamais dans l'oubli, mais soient très scrupuleusement observées.

Il est un point cependant que Nous ne saurions passer sous silence. Aux prêtres du monde entier, que Nous chérissons tous comme Nos fils, Nous voulons rappeler combien il est nécessaire, tant pour leur propre salut que pour l'efficacité de leur ministère, qu'ils soient très étroitement unis et pleinement soumis à leurs évêques respectifs. Il n'est que trop vrai, comme Nous l'avons insinué plus haut en le déplorant, que les ministres du sanctuaire ne sont pas tous exempts de cet esprit d'indépendance et d'insubordination qui est le propre des temps actuels. Il n'est pas rare que les Pasteurs des Eglises

se voient contristés et combattus par ceux dont ils seraient en droit d'attendre de l'aide et du réconfort. Si quelqu'un s'est écarté à ce point de son devoir, il doit considérer sérieusement qu'elle est divine l'autorité de ceux *que le Saint-Esprit a établis évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu* ⁽³²⁾, et si, comme nous l'avons fait voir, c'est résister à Dieu que de résister à n'importe quelle autorité légitime, c'est une impiété bien plus grande de refuser l'obéissance aux évêques, que Dieu a consacrés et marqués du sceau de sa puissance. *La charité, dit saint Ignace, martyr, ne me permettant pas de me taire à votre sujet, j'ai donc résolu de vous exhorter à être unanimes dans la pensée de Dieu. Car si Jésus-Christ, à qui est liée inséparablement notre vie, est la pensée du Père, ainsi les évêques, dans les régions où ils sont établis, sont dans la pensée du Père. D'où il convient que vous vous conformiez à la pensée de l'évêque* ⁽³³⁾. Or ce que dit cet illustre martyr, tous les Pères et Docteurs de l'Eglise l'ont dit également. — Ajoutez à cela que bien lourd est déjà le fardeau qui pèse sur les épaules des évêques en ces temps difficiles; que plus pénibles sont leurs soucis touchant le troupeau qui leur est confié: *car ce sont eux qui veillent comme devant rendre compte de vos âmes* ⁽³⁴⁾. Ne doit-on pas taxer de cruauté ceux qui par leur insubordination augmentent encore ce fardeau et ces angoisses? *Cela n'est pas avantageux* ⁽³⁵⁾, leur dirait l'Apôtre, parce que *l'Eglise c'est le peuple uni au prêtre, et le troupeau adhérent à son pasteur* ⁽³⁶⁾. D'où il suit que c'est n'être pas avec l'Eglise que de n'être pas avec son évêque.

⁽³²⁾ Act., xx, 28.

⁽³³⁾ In Epist., ad Ephes., III.

⁽³⁴⁾ Hebr., XIII, 17

⁽³⁵⁾ Ibid., 17.

⁽³⁶⁾ S. Cypr., Florentio cui et Puppiano, ep. 66 (al. 69).

Et maintenant, vénérables Frères, en terminant ces Lettres, Notre esprit se reporte spontanément vers ce que Nous écrivions au début, et, de nouveau, Nous appelons de tous nos vœux, en faveur de la société humaine et en faveur de l'Eglise, la fin de cette guerre si désastreuse : en faveur de la société humaine, afin qu'une fois la paix rétablie elle progresse vraiment dans toute culture civile et humaine ; en faveur de l'Eglise de Jésus-Christ, pour que, libre enfin de toute entrave, elle aille sur tous les rivages et en toutes les parties du monde apporter aux hommes le secours et le salut. Hélas ! depuis trop longtemps déjà l'Eglise ne jouit plus de la pleine liberté qui lui est nécessaire, Nous voulons dire, depuis le jour où son Chef le Pontife Romain s'est vu privé de la force et de la garantie que, par un dessein de la divine Providence, il avait obtenues, au cours des siècles, pour sauvegarder cette même liberté. Une fois cette force et cette garantie enlevées, il en est résulté, comme c'était inévitable, une grande inquiétude parmi les catholiques. Tous ceux en effet qui, de près ou de loin, se proclament les fils du Pontife Romain, ont pleinement le droit d'exiger que, sans aucun doute possible, leur Père commun soit réellement et même apparaisse manifestement affranchi de tout pouvoir humain dans l'administration de sa charge apostolique. C'est pourquoi, tout en souhaitant instamment que les nations fassent la paix au plus tôt, Nous désirons vivement aussi que le Chef de l'Eglise cesse de se trouver dans cette condition anormale, qui pour bien des raisons est funeste aussi à la tranquillité des peuples. C'est pourquoi aux protestations que sur ce point Nos Prédécesseurs ont fait entendre à plusieurs reprises, poussés qu'ils étaient non par des raisons humaines mais par un devoir sacré, c'est-à-dire par l'obligation de défendre les droits et la dignité du Siège Apostolique, Nous entendons ajouter ici les Nôtres pour les mêmes motifs.

Puisque c'est dans les mains de Dieu que sont les volontés des princes et de tous ceux qui peuvent mettre fin aux horreurs et aux désastres que nous avons rappelés, il Nous reste, vénérables Frères, à élever vers Dieu Notre voix suppliante et à Nous écrier au nom de tout le genre humain: " Donnez, Seigneur, la paix à notre temps. " Que celui qui a dit : *Je suis le Seigneur... faisant la paix* ⁽³⁷⁾, daigne Lui-même, apaisé par Nos prières, calmer au plus tôt ces flots tumultueux qui bouleversent la société civile et la société religieuse. Que la bienheureuse Vierge Nous soit propice, Elle qui a engendré le " Prince de la Paix ", et qu'Elle prenne sous sa protection maternelle Notre humble personne, Notre ministère pontifical, la sainte Eglise et les âmes de tous les hommes, rachetées par le sang précieux de son divin Fils.

Comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance, Nous accordons très affectueusement la bénédiction apostolique à Vous, vénérables Frères, à votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, en la fête de Tous les Saints, ce 1er novembre 1914, de Notre Pontificat la première année.

BENOIT XV, PAPE.

(37) Isai., XLV, 6, 7.